Bureau du surintendant des institutions financières Canada
Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef
Office of the Chief Actuary

Bureau de l'actuaire en chef

Sommaire du plan d'activités 2012-2015

Objectifs stratégiques

La mission et le mandat du Bureau de l'actuaire en chef (BAC) sont au centre de sa contribution auprès des Canadiens et du système de revenu à la retraite au Canada. Le BAC fournit des conseils actuariels et contribue à accroître la confiance du public dans le système de revenu à la retraite et dans le système de pensions du secteur public fédéral dont les contribuables canadiens sont parties prenantes. Le BAC surveille et communique les risques économiques et démographiques futurs en publiant régulièrement des rapports actuariels statutaires. Ces rapports informent les députés, les représentants des ministères clients et les décideurs, contribuant ainsi à accroître la confiance du public dans la gestion des programmes.

Cadre opérationnel

Le système canadien de revenu à la retraite prévoit la diversification tant des sources de revenus (pensions privées et publiques) que des méthodes de capitalisation. Il est reconnu que le recours à la fois à la capitalisation intégrale (Régimes de pension agréés/Régimes enregistrés d'épargne-retraite/Compte d'épargne libre d'impôt [RPA/REÉR/CÉLI]), partielle (Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec [RPC/RRQ]) et par répartition (Programme de la sécurité de la vieillesse/Supplément de revenu garanti [SV/SRG]) permet de s'adapter rapidement à l'évolution de la situation, y compris au vieillissement de la population. L'ensemble que constituent la rente de base de la SV, le SRG, les régimes de retraite obligatoires et contributifs (RPC/RRQ), les régimes de retraite des employeurs et les régimes d'épargnes individuels a grandement contribué à réduire la pauvreté chez les aînés au cours des trois dernières décennies.

Le Canada a mis en place un régime de pensions public qui devrait être viable et abordable à long terme. L'examen périodique du système, dans lequel s'inscrivent les études actuarielles effectuées par le BAC à l'égard des divers régimes de retraite publics, contribuera à faire en sorte qu'il en reste ainsi.

Gestion du risque d'entreprise

Le BAC participe à l'exercice de la gestion du risque d'entreprise (GRE) au BSIF. La gestion du risque consiste à gérer le risque à l'intérieur de limites de tolérance établies. Faisant partie du cadre de gestion du risque, le BAC est tenu d'effectuer une revue formelle annuelle complète de tous ses risques identifiés ainsi qu'une revue légère de ses risques consolidés à chaque trimestre.

Le contexte dans lequel le BAC évolue comporte divers risques susceptibles de nuire à la réalisation de son mandat et de ses objectifs. Même si bon nombre de ces risques sont omniprésents, la mesure dans laquelle ils menacent la réalisation des objectifs du BAC varie selon la conjoncture économique et financière et le cadre juridique. L'exécution du mandat du BAC dépend de la capacité de ce dernier à recenser, évaluer, prioriser et mettre en place, en temps utile et de manière efficace, des initiatives axées sur les aspects pour lesquels son exposition au risque est la plus élevée.

Conformément à son mandat et sa mission, le BAC contribue à la bonne santé financière des régimes de retraite fédéraux et autres programmes en fournissant des évaluations et conseils actuariels. Les rapports actuariels triennaux statutaires doivent être préparés et transmis au ministre responsable pour le dépôt au Parlement aux dates convenues. Les éléments suivants jouent un rôle fondamental dans la préparation de rapports actuariels de qualité supérieure : l'accès à l'information requise, la confrontation de l'administration sur la qualité des données, le caractère raisonnable des hypothèses et des méthodes utilisées, la communication des résultats des travaux effectués par l'actuaire en chef et ses collègues, le

respect des normes de pratique professionnelle pertinentes et la validation quant à l'exactitude des estimations des passifs actuariels et des résultats des analyses de sensibilité effectuées à l'aide des hypothèses économiques de la direction.

Le contexte actuel du système de revenu à la retraite met davantage l'accent sur l'importance d'être, et d'être perçu comme étant, entièrement responsable et indépendant au plan professionnel. À cet égard, la crédibilité est particulièrement importante en raison de la considération accordée à la qualité de l'opinion actuarielle exprimée dans les rapports publiés par le BAC. Ces rapports contiennent une opinion actuarielle sur les méthodes utilisées, sur la qualité des données et la pertinence des hypothèses utilisées.

Contexte démographique

Dans ses rapports actuariels, le BAC présente des projections de la taille et de la composition de la population canadienne selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Plus précisément, les projections fournissent des estimations à long terme du nombre de naissances, de décès, d'immigrants et d'émigrants, ainsi que de la composition de la population canadienne selon l'âge et le sexe.

L'amélioration de la longévité devient rapidement un des principaux risques liés aux pensions et continuera d'exercer une pression sur le financement des régimes de pensions. L'analyse de l'amélioration de la longévité constitue un défi de taille car l'amélioration future de la mortalité reste très incertaine.

Compte tenu de la variabilité des principaux déterminants de la population (fécondité, mortalité et migration) et de la durée de la période de projection, il est fort probable que les résultats réels ne seront pas entièrement conformes aux hypothèses basées sur la meilleure estimation. Par conséquent, des analyses de sensibilité sont effectuées afin de montrer les répercussions financières de scénarios de population plus jeune et de population plus âgée.

Contexte économique

Même si le système financier mondial continue de se remettre progressivement des importants bouleversements survenus au cours des dernières années, des risques de détérioration persistent. Comme on s'attend à ce que la relance de l'économie mondiale soit longue, il en sera sans doute de même du redressement du secteur financier international, et il sera difficile pour plusieurs pays de parvenir à une situation financière viable. Les préoccupations du marché à propos des tensions budgétaires dans certains pays de la zone euro et du risque qu'elles n'engendrent des perturbations à plus grande échelle dans le système financier international se sont exacerbées. De plus, en raison d'une croissance plus faible, les taux d'intérêt pourraient rester bas pendant un certain temps, ce qui pourrait créer progressivement de nouvelles sources de vulnérabilité pour le système financier. La récente reprise se caractérise notamment par la nature inégale de l'activité économique parmi les plus importantes régions économiques. La reprise est modeste et relativement lente dans de nombreux pays développés, surtout en comparaison à la reprise plus rapide observée dans les économies de marchés émergents.

Selon le scénario du BAC basé sur la meilleure estimation, il est supposé que l'économie profitera d'une expansion modérée mais durable tout au long de la période de projection. À long terme, les cycles économiques influent peu sur les coûts des programmes dans la mesure où, en moyenne, les hypothèses ultimes sont réalisées. Les incidences économiques sur les programmes dépendent de l'évolution présumée des taux de rendement des placements, des salaires réels, des taux d'inflation et des taux d'activité. À cet égard, dans les rapports actuariels, des tests de sensibilité sont effectués afin de montrer

les répercussions financières d'un ralentissement économique et d'une meilleure situation économique sur les coûts des programmes à long terme.

Activités professionnelles

Le BAC fournit au gouvernement du Canada des conseils actuariels pour une gamme de programmes. Il évalue les dépenses à long terme de la SV, les taux de cotisation à long terme du RPC, de même que les prestations, les revenus et le passif des régimes de pensions et d'assurance du secteur public fédéral. Il évalue aussi le portefeuille de prêts et les coûts à long terme du Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE). La loi confère au BAC la responsabilité de préparer des rapports actuariels sur la situation financière de ces régimes aux fins de dépôt au Parlement par le ministre responsable. À compter de 2012, le BAC fournit également des services actuariels à l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada (OFAEC) concernant l'établissement du taux de cotisation de l'assurance-emploi.

Chaque fois que le Parlement est saisi d'un projet de loi ayant d'importantes répercussions sur la situation financière d'un régime de retraite public à l'égard duquel la loi confère des attributions à l'actuaire en chef, le BAC doit soumettre un rapport actuariel évaluant les répercussions du projet de loi sur le régime de retraite au ministre concerné.

Le BAC fournit également des renseignements actuariels sur le RPC aux gouvernements provinciaux, qui partagent la responsabilité du régime. Les importantes modifications relatives aux prestations et au taux de cotisation du régime n'entrent en vigueur qu'avec le consentement d'au moins deux tiers des provinces regroupant deux tiers de la population. Le gouvernement fédéral et les provinces, en qualité de gestionnaires conjoints du RPC, ont adopté des mesures importantes en 1997 et 1999 pour accroître la transparence et la responsabilité des rapports actuariels du RPC. En 1997, le gouvernement fédéral et les provinces ont convenu que la fréquence des rapports actuariels du RPC devait être augmentée de un tous les cinq ans à un tous les trois ans pour renforcer la responsabilité envers le public. La loi régissant le RPC a également été modifiée pour faire en sorte que les ministres fédéraux et provinciaux examinent la situation financière du régime aux trois ans, plutôt qu'aux cinq ans. Des revues indépendantes par des pairs des rapports actuariels du RPC ont aussi été recommandées en 1999 afin d'améliorer la qualité et la transparence des rapports. Ainsi, toutes ces modifications ont contribué à l'amélioration du régime et ont mis l'accent sur la responsabilité envers le régime.

Priorités pour la période de planification de 2012 à 2015

Le BAC a identifié plusieurs priorités et projets afin d'affronter les situations qui se présenteront au cours de la présente période de planification.

Le cycle triennal du rapport actuariel du RPC est l'activité centrale du BAC. Ce rapport est un des éléments pris en compte par le ministre des Finances et les ministres des Finances des provinces lors de la revue du RPC et des recommandations qui en découlent. Suite à la préparation et l'envoi du rapport actuariel du RPC au ministre des Finances, une revue externe par les pairs est effectuée dans le but de rendre le rapport actuariel du RPC plus transparent et de garantir l'application des normes les plus rigoureuses et des meilleures pratiques internationales. Le Government Actuary's Department (GAD) du Royaume-Uni évalue les membres du groupe d'examen par les pairs et émet également une opinion concernant cet examen. La mise en œuvre des recommandations émises par la revue indépendante fait partie du prochain cycle triennal du rapport actuariel du RPC.

Les autres priorités principales du BAC incluent la préparation et l'envoi d'autres rapports actuariels prévus par la loi portant sur divers programmes de sécurité sociale et plusieurs régimes d'assurance et de pension du secteur public. Le BAC fournit aussi des services actuariels à plusieurs ministères ainsi qu'à des organismes internationaux de sécurité sociale.

Compte tenu des risques croissants liés à l'évolution du contexte démographique et économique, le BAC doit s'assurer d'avoir les ressources nécessaires afin de surveiller et d'évaluer, dans ses rapports actuariels, le risque que les résultats réels ne correspondent pas exactement aux hypothèses basées sur la meilleure estimation quant à la taille et à la composition futures de la population canadienne et à l'expansion de l'économie. Le BAC effectue des analyses de sensibilité montrant l'effet de scénarios de population plus jeune et de population plus âgée. Des analyses de sensibilité montrant l'effet de scénarios économiques à coûts bas et élevé sur les coûts à long terme sont également effectuées. Ces mesures sont essentielles pour permettre au BAC de s'acquitter de sa principale responsabilité consistant à évaluer les risques de façon appropriée en soumettant des rapports actuariels statutaires qui renseignent les parlementaires, les ministères clients et les décideurs.

Le BAC participe continuellement à la préparation de diverses études et recherches portant sur une vaste gamme de considérations démographiques et économiques liées à la sécurité sociale susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière ou les prestations des régimes de retraite. Les responsables de l'élaboration des politiques se servent de certaines de ces études pour formuler et analyser diverses options stratégiques dans l'optique de la réforme des régimes. L'information figurant dans ces études pourrait être utile aux organismes du secteur privé qui évaluent les systèmes de sécurité sociale ou les régimes de retraite privés.

Au cours du présent exercice de planification, le BAC continuera l'intégration de la modélisation de la gestion actif-passif (ALM) dans plusieurs rapports actuariels et il se tiendra au courant des discussions au sujet de la convergence de la théorie économique financière et des pratiques actuarielles traditionnelles. ALM est un outil de gestion financière utilisé pour créer des projections d'actifs et de passifs sous divers scénarios économiques. Cet outil fournit un cadre méthodique aidant à identifier et quantifier les risques de placements et à évaluer et comparer diverses stratégies. Le BAC met aussi à jour et améliore ses processus pour assurer la synchronisation avec les processus de planification intégrée en vigueur au BSIF, comme le GRE, le développement et le compte rendu sur les plans et les priorités, et la gestion et les résultats de la performance.

Priorités principales – Régime de pensions du Canada et Sécurité de la vieillesse

- Rapports actuariels du Régime de Pensions du Canada
- Rapports actuariels sur le Programme de la Sécurité de la Vieillesse
- Processus de l'examen externe par des pairs indépendants du rapport actuariel du RPC le plus récent
- Mise en œuvre des recommandations les plus récentes du groupe de revue externe du rapport actuariel du RPC
- Mise en œuvre des recommandations du groupe de vérification interne du BSIF
- Conseils actuariels au comité du RPC pour la revue triennale des ministres des Finances
- Conseils actuariels sur le RPC/SV au ministère des Finances, à RHDCC, au comité du RPC et à l'Office d'investissement du RPC

- Études inter-évaluations (mortalité de la SV, modélisation stochastique, dispositions de retranchement, profils des gains de carrière,)
- Projections quinquennales des prestations mensuelles du RPC, de la SV et du SRG
- Préparation de divers rapports à titre de témoin expert pour les cas de litiges liés au RPC et SV
- Rapports trimestriels sur les services actuariels pour le comité du RPC
- Préparation d'études spéciales/notes/rapports sur le RPC/SV pour l'Association internationale de la sécurité sociale, l'Association Actuarielle Internationale ou l'Institut canadien des actuaires/Society of Actuaries
- Suivis de demandes de données supplémentaires pour les bases de données sur le registre des gains, RPC, SV et l'Agence du revenu du Canada
- Préparation pour les colloques interdisciplinaires du RPC

Priorités principales – Régimes d'assurance et de pension du secteur public

- Rapports actuariels sur le Régime de retraite des parlementaires
- Rapports actuariels sur le Régime de pensions des Juges de nomination fédérale
- Rapports actuariels sur le Régime de retraite de la fonction publique
- Rapports actuariels sur le Compte de prestations de décès de la fonction publique
- Rapports actuariels sur le Régime de retraite de la Gendarmerie royale du Canada
- Rapports actuariels sur le Régime de prestations financé par la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) [GRC partie IV]
- Rapports actuariels sur le Régime de retraite des Forces canadiennes (force régulière et force réserve)
- Rapports actuariels sur le Compte de prestations de décès de la Force régulière
- Rapports actuariels annuels pour les Comptes publics du Canada : régimes de retraite, indemnités de départ, prestations pour accidents du travail et prestations après-emploi (soins de santé et soins dentaires), prestations des anciens combattants et prestations des anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada
- Services actuariels à des sociétés d'État aux fins comptables
- Travaux actuariels pour le Comité consultatif des pensions de retraite et l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public
- Services actuariels à la Commission d'examen de la rémunération des juges
- Services actuariels à Anciens Combattants Canada (ACC), incluant l'amélioration du processus d'évaluation
- Mise à jour et entretien de modules liés aux accords de transfert de pension, à la *Loi sur le partage des prestations de retraite*, à la valeur de transfert et aux prestations facultatives de survivant utilisés par les administrateurs de régimes de pension
- Calculs au titre des accords réciproques de transfert de pension et des arrérages
- Diverses demandes du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)
- Conseils actuariels au SCT (incluant le Bureau du contrôleur général) à l'égard de divers régimes d'assurance et d'invalidité
- Services actuariels à la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et au ministère de la Défense nationale, incluant les cas de litige
- Politique de financement

- Mise à jour de divers Protocoles d'entente (PE) avec les clients (Défense nationale, Justice, Députés, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada [TPSGC], SCT, Bureau du contrôleur général, GRC, ACC)
- Comité des placements pour le régime de retraite pour les travailleurs salariés du Gouvernement du Canada travaillant aux É-U
- Modèle de gestion de l'actif et du passif (ALM)
- Modifications au système d'extrait de pensions à la suite du Projet de modernisation des services et des systèmes de pensions de TPSGC

Priorités principales – Programme canadien de prêts aux étudiants

- Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE)
- Rapport actuariel annuel inter-évaluations (pour donner un estimé des projections plus récent)
- Conseils actuariels en marge des modifications de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*
- Amélioration et maintien du modèle de prévision servant à estimer les coûts et les projections financières à long terme du PCPE, incluant le Programme d'aide au remboursement et le Programme canadien de bourses aux étudiants

Priorités principales – Office de financement de l'assurance-emploi du Canada

- Rapport de l'Actuaire en chef au conseil d'administration de l'Office de financement de l'assurance-emploi du Canada [OFAEC] (rapport pour l'établissement du taux de cotisation)
- Rapport sur le maximum de la rémunération assurable et le minimum de la rémunération pour travail autonome
- Rapport de l'Actuaire en chef sur les taux de réduction de la cotisation à l'assurance-emploi à l'égard des régimes enregistrés d'assurance-salaire
- Documentation des modèles
- Rapports ad hoc sur la situation économique et autres demandes de l'OFAEC